

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

OBJETS ET SUJETS DU ROI. L'ÉCONOMIE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE DU CÉRÉMONIAL – INTRODUCTION

C'est l'idée d'exception qui est attachée aux Menus Plaisirs, lieu de production d'une culture matérielle du luxe, dont les historiens de l'art ont accaparé la description au nom de la dignité des arts décoratifs dans l'histoire des mouvements esthétiques. Si la revendication de la magnificence et de l'unicité d'objets et de décors destinés à servir au roi et à l'incarnation de sa gloire sont omniprésents dans le discours des administrateurs des Menus, celui-ci proclamait aussi que « la pluspart des marchandises que l'on consomme dans les Menus étant des choses courantes et non de fantaisie, telles que des bois, toiles, suif, ettoffes de laine et de soye unis etc »¹. C'est entre autres cette apparente contradiction que l'on souhaite éclairer dans ce chapitre. Les représentations internes à l'administration, notamment comptables, sur le traitement statistique desquelles se fonde ce chapitre, sont en effet loin d'exhiber une économie des singularités². À rebours des produits infrangibles, les Menus Plaisirs livrent par l'intermédiaire de leurs comptes et de leurs inventaires un univers matériel et symbolique entièrement démontable : c'est un corps du roi en pièces détachées qu'ils exposent et dont nous souhaitons comprendre les logiques économiques, dans leur double traduction, financière et matérielle, de la prise en charge administrative.

En un sens, dans le cadre de l'économie de la rareté qui caractérisait les échanges sous l'Ancien Régime, la seule abondance d'objets signait la singularité de cette culture matérielle. Au

¹ AN, O¹ 2809, « Mémoire ».

² Lucien KARPIK, « Éléments de l'économie des singularités », dans Philippe STEINER et François VATIN, dir., *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, 2009, p. 164-208.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

XVIII^e siècle, l'essor de la production et la naissance de la consommation transforment cependant l'ensemble des cadres matériels de la vie quotidienne³ comme ceux de l'entreprise théâtrale⁴ : les Menus Plaisirs participent de ce processus qui affecte la structure de leurs dépenses ainsi que la nature de leurs consommations et de leurs réalisations. L'évolution des postes de dépenses des Menus Plaisirs et de la culture matérielle qui y est attachée traduit donc celles des formes du cérémonial et de l'organisation chargée de les mettre en scène. L'analyse de leurs états de dépenses ouvre dès lors la voie à celle des dépenses et des consommations d'une triple entité : la consommation de l'hôtel royal s'est alors si bien complexifiée qu'elle s'est combinée dans ce cadre institutionnel à celles d'un hôtel administratif et d'une véritable entreprise théâtrale. L'accroissement et la diversification des dépenses pour les spectacles épousent la théâtromanie du temps et les évolutions globales des conditions scéniques de représentation⁵ : notamment marquées par l'adaptation des costumes de scène à la représentation du réel⁶, elles se redoublent tout particulièrement à la cour d'importants investissements dans les décors.

Tant ces décors créés pour ces représentations lyriques et dramatiques, mais aussi pour les fêtes d'extérieur ou les cérémonies dynastiques comme les « pompes » funèbres⁷, que les objets

³ John BREWER et Roy PORTER, *Consumption and the Worlds of Goods*, Londres/New York, Routledge, 1993 ; Daniel ROCHE, *Histoire des choses banals. Naissance de la consommation, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Fayard, 1997.

⁴ Lauren CLAY, « Provincial Actors, the Comédie-Française, and the Business of Performing in Eighteenth-Century France », *Eighteenth-Century Studies*, 2005, 38/4, p. 651-679.

⁵ Martine de ROUGEMONT, *La Vie théâtrale au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1988 ; Nicole DECUGIS et Suzanne REYMOND, *Le Décor de théâtre en France du Moyen Âge à 1925*, Paris, 1953.

⁶ Anne VERDIER, Olivier GOETZ et Daniel ROUMERGUE dir., *Arts et usages du costume de scène*, Paris, Lampsaque, 2007.

⁷ Outre la bibliographie consacrée aux dessinateurs de la Chambre et du Cabinet signalée dans le chapitre précédent, voir Marie-Christine MOINE, *Les Fêtes de cour et les Menus Plaisirs du Roi sous le règne de Louis XV*, Thèse de 3^e cycle sous la direction de Jean Meyer, Université Paris-4 Sorbonne, 1985, 2 vol. ; Alain-Charles GRÜBER, *Les Grandes Fêtes et leurs dévors sous le règne de Louis XVI*, Paris/Genève, Droz, 1972 ; voir aussi Nicole VAYSSAIRE-EVEN, *Les Décors scéniques de l'Académie royale de musique et des théâtres des châteaux de Versailles et de Fontainebleau*, thèse de l'École des Chartes, 1980, ainsi que la thèse en cours de Marc-Henri Jordan sous la direction de Pierre Pinon (Université Paris-4) sur les décors de Pierre-Adrien Pâris.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

utilisés au quotidien par le roi et par la famille royale⁸ ont été étudiés par des spécialistes qui en ont scruté et décrit les formes, les matériaux et la symbolique. Ce n'est donc pas ce prisme descriptif qui a été retenu ici. Au regard de l'historiographie existante et en cohérence avec le projet d'ensemble de la thèse, l'enjeu était donc de donner cette fois forme à « l'esprit de l'institution » de manière dynamique, en analysant les flux et les objets, les variations et les constantes d'une économie enchaînant des modalités pécuniaires et matérielles d'intervention dans la vie de cour. Solidaire de la logique d'attributions déterminée en première partie, enregistrée par la documentation décryptée en seconde partie, mise en œuvre par l'organisation étudiée précédemment, cette économie, en se donnant à voir au moyen d'un traitement statistique globalisant, permet de ressaisir l'interaction du jeu des attributions, de la représentation comptable qu'il structure et de l'organisation qu'il suscite, à travers un ensemble d'échanges entre le roi et ses sujets où le statut des objets – objets de dépenses, objets matériels – est remis en question. À côté de déclinaisons descriptives particularisant les objets, les talents et les goûts, on propose donc un tableau général qui permette de les articuler entre eux, les résultats obtenus ouvrant de nouvelles perspectives à l'histoire – matérialité et fabrication, usages sociaux – en les réinsérant au préalable dans une lecture économique du cérémonial qui est aussi une histoire du geste administratif.

Une quinzaine d'années nous ont servi de repères à travers le XVIII^e siècle pour jalonner cette étude des Menus Plaisirs. Huit exercices enregistrés sous forme d'états de la dépense ordonnée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre, puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi ont été saisis de manière exhaustive⁹, dans des fichiers

⁸ Raphaël MARIANI, *Les Menus Plaisirs dans la vie quotidienne du Roi et des princes (1715- 1774)*, Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Alain MÉROT, Université Paris-4 Sorbonne, 2000 ; IDEM, *Les Menus Plaisirs et la vie quotidienne de la famille royale (1770-1792)*, Mémoire de DEA sous la direction d'Alain MÉROT, Université Paris-4 Sorbonne, 2001.

⁹ Soit 1698, 1727, 1744, 1762, 1767, 1771, 1777, et 1786, sachant que pour disposer d'une documentation homogène, il était de toute façon impossible de remonter en-deçà de 1690, date en amont de laquelle on ne dispose que de registres du contrôle, et que la documentation était à nouveau lacunaire après 1780 les états étant alors conservés avec les pièces justificatives de la dépense (voir *supra* chap. 2 et chap. 4 de la thèse). En dépit du basculement de

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

informatiques dont les champs respectaient la structuration originelle de l'information dans le document comptable. Chaque enregistrement correspond donc à un item comptable, ou à un sous-item, dans la mesure où il a été choisi de détailler autant que possible l'information¹⁰. La documentation constituée forme ainsi une base de données qui pourra nourrir des travaux ultérieurs sur les consommations de cour tout au long du siècle des Lumières. Une telle enquête aurait cependant constitué une thèse en soi et d'autant plus qu'elle nécessite un croisement serré avec d'autres types de documents pour parvenir à établir une véritable approche quantitative des volumes et des coûts. Ce n'est en effet qu'en précisant les données synthétiques et hétérogènes des états de dépenses grâce aux mémoires des fournisseurs et aux registres des entrées et sorties de fournitures que l'on pourrait évaluer notamment les quantités, les prix, la part des différents types de matériaux... etc. Les résultats d'une telle enquête n'en demeureraient pas moins limités dans la mesure où les documents complémentaires sont inexistant pour la première moitié du siècle et où les techniques d'enregistrement ultérieures ne permettent pas de mettre systématiquement en relation les différentes consommations intermédiaires nécessaires à la fabrication de tel ou tel produit fini.

L'ordinaire à l'extraordinaire de certains chapitres au sein même de ces états, rappelons qu'il y a globalement continuité des types de dépenses enregistrés dans ces états des années 1690 aux années 1790 (ce qui autorise le traitement statistique).

¹⁰ Ce choix, gage de précision dans la catégorisation statistique, permet de rendre compte des variations dans la manière dont l'administration se représentait ces objets de dépenses, la manière de les décomposer ou pas évoluant au fil du temps. Les mémoires de fournisseurs étant de mieux en mieux tenus et conservés (voir *supra* chap. 4), les états tendent à être plus synthétiques (ce qui rend d'ailleurs problématique l'analyse de certains des items, notamment des « remboursements » aux administrateurs et aux employés). Inversement, il est vrai que l'intégration d'opérations de fabrication et de transport au sein de l'organisation multiplie le nombre d'acteurs et d'intervention, produisant d'autres effets de décomposition. Notons que ce choix de décomposer les enregistrements de la base de données en sous-items comptables a eu en revanche pour conséquence de nous empêcher d'utiliser les « bordereaux » des années 1760-1780 comme outils de contrôle de la saisie informatique (ils n'excèdent pas le niveau des items) : cela dit, même en tenant compte des conséquences de cet effort de décomposition (c'est-à-dire des erreurs de saisie inévitable lors de la manipulation de 800 à 1 500 enregistrements par année de la base de données) et en recourant seulement aux montants en livres tournois pour calculer les données, la marge d'erreur ne tourne qu'autour de 1 % par comparaison avec les montants des bordereaux.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Il s'agissait donc dans le cadre de cette thèse de procéder à un premier traitement de la base de données constituée, en retenant quatre années – 1744, 1762 et 1786 pour scander un long deuxième XVIII^e siècle et 1698, illustrant en contrepoint le fonctionnement curial de la fin du règne de Louis XIV – afin de jouer sur différentes manières de catégoriser la dépense ordonnée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre, puis par le Bureau général de la Maison du Roi¹¹ et de donner les clefs d'une compréhension *contextualisée* de la culture matérielle prise en charge par l'administration. Les objets de dépenses des Menus Plaisirs fournissent ainsi un terrain d'analyse inédit – la consommation de l'hôtel royal a en effet été fort peu étudiée¹² – sans être atomisés. Restitués sous la forme d'un agencement institutionnel original – le terme « institution » doit être entendu dans sa pleine acception, car se manifeste ainsi un système tant organisationnel, administratif et comptable que symbolique et cérémoniel¹³ –, les échanges et la culture matérielle produits par les Menus servent à une pesée globale traduisant concrètement les principes de gestion de la vie de cour.

Tout traitement statistique doit se fonder sur des données collectées de manière homogène, ce que nous avons fait en nous appuyant exclusivement sur les « états de dépenses », synthèses des mémoires de fournisseurs. Une construction statistique ne rend cependant jamais le réel transparent : *a fortiori*, le traitement statistique de semblables documents comptables ne produit pas un *récit* de la vie de cour des règnes de Louis XIV à Louis XVI. Coder les données

¹¹ On a vu aux chapitres 2 et 4 de la thèse que ces dépenses (ordinaires et extraordinaires jusqu'en 1760, toutes qualifiées d'« extraordinaires » par la suite) recoupaient de manière continue à l'échelle du siècle la mise en œuvre concrète de leurs attributions par les Menus Plaisirs.

¹² Bénédicte Lecarpentier-Bertrand achève sous la direction de Jean-François Dubost (Université Paris Est Créteil) une thèse consacrée aux consommations des maisons royale et princières au XVII^e siècle ; Marie Chiozzotto a entrepris pour sa part une thèse consacrée à la Garde-Robe du Roi au XVIII^e siècle sous la direction d'Isabelle Paresys (Université Lille-3 Charles-de-Gaulle). Contrairement à ce qui a pu être réalisé sur d'autres cours européennes (voir Maurice AYMARD et Marzio A. ROMANI, dir., *La Cour comme institution économique*, Actes du 12^e Congrès international d'histoire économique, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998 et, plus particulièrement, les travaux de Marcello Fantoni sur la cour toscane), ni les dépenses ni la consommation de la Maison du roi de France n'ont encore vraiment fait l'objet, pour l'époque moderne, d'une tentative de synthèse ou d'analyses de détail.

¹³ Jacques REVEL, « L'institution et le social », dans Bernard LEPETIT, dir., *Les Formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 63-84.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

informatiquement engrangées et agrégées permet en revanche de comprendre la représentation que les Menus avaient forgée du monde sur lequel ils agissaient. L'enquête se nourrit donc d'une auto-représentation de la réalité, artefact qui rend compte de l'interaction entre Cour et Ville à partir de laquelle a émergé une véritable organisation administrative – qu'il a d'ailleurs aussi contribué à structurer.

Plusieurs variables ont été pensées pour faire apparaître à partir de l'interrogation de cette base de données l'évolution de la prise en charge administrative, financière et matérielle de la vie de cour par les Menus Plaisirs au cours du XVIII^e siècle. Le codage des données a été effectué selon cinq critères jugés pertinents au regard de la problématique posée, afin de discriminer les types de créances, les types de créanciers, les types de circonstances, les types de fonctionnalités liées à la culture matérielle et les types d'usagers.

Les deux premiers critères s'appliquent à l'ensemble des enregistrements. L'identification, la quantification et le croisement des types de créances et de créanciers ont constitué des repères indispensables au travail de réflexion sur la nature et les formes de l'institution¹⁴. Ce travail ayant aussi déjà servi d'appui à notre démonstration du chapitre précédent, il s'agit à ce stade de ressaisir l'ensemble des données pour évaluer le processus de transformation du service domestique en organisation, en interaction avec les mutations des logiques curiales de l'échange. Rappelons ici les principales catégories retenues, tant pour les types de créances – appointements, gratifications¹⁵, paiements pour ouvrages et fournitures, remboursements¹⁶, locations – ainsi que les types de créanciers avec lesquels on peut les croiser – artisans et marchands ; artisans et marchands privilégiés ; officiers de la Maison du Roi ; officiers des maisons princières ; musiciens

¹⁴ Voir *supra* partie I de la thèse.

¹⁵ Certaines sommes ne sont pas définies par les commis ayant rédigé les états de dépenses : des expressions telles que « somme accordée... », « pour peines et soins » ont en général fait pencher en faveur de la qualification « gratification ». Les « gratifications », parfois très proches, quant à la vocation, des « appointements », des « paiements d'ouvrages » ou des « remboursements », s'énoncent en revanche comme des libéralités.

¹⁶ Quant aux remboursements, soulignons que les frais (de transport par exemple) ont pu être individualisés avant d'être progressivement intégrés au paiement (et au prix) de l'ouvrage.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

ordinaires du Roi et artistes des théâtres privilégiés ; officiers et employés des Menus (puis « personnes attachées aux Menus »)¹⁷. Le codage des créanciers a été effectué comme celui des créances en vue de discriminer les fonctions et les statuts au plus près des catégories de l'époque – lesquelles sont cependant peu stabilisées¹⁸ et surtout loin d'être systématiquement précisées dans les états de dépenses. Divers recouplements ont été effectués avec les mémoires des fournisseurs¹⁹, avec des almanachs de commerce²⁰, avec les états officiels de la Maison du Roi²¹ pour compenser ces lacunes²², mais il n'en demeure pas moins des incertitudes, liées à la plasticité même de ces statuts²³.

Les trois autres types de variables ne s'appliquent pas à l'ensemble des items comptables : ils permettent en revanche de découper à l'intérieur de la structure comptable de la dépense

¹⁷ Certains individus peuvent en outre cumuler plusieurs de ces qualités.

¹⁸ Un statut ou un privilège sont certes généralement acquis à vie, voire transmis au sein d'une même famille. Il n'empêche qu'une lecture individualisée révèle que les états des officiers de la Maison du Roi, stables dans leurs grandes lignes, sont en fait bien plus variables à la marge que ne le laisseraient supposer les compilations juridiques des contemporains ou certaines études institutionnelles (Sophie de LAVERNY, *Les Domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2002).

¹⁹ AN, O¹ 2986-3094.

²⁰ *Almanach dauphin*, Paris, 1777 ; *Tablettes royales de renommée ou de Correspondance et d'indication générales des Principales Fabriques, Manufactures et Maisons de Commerce, de Mercerie, Orfèvrerie, Jouaillerie, Bijouterie, Clincaillerie de Paris, & autres Villes du Royaume, & des Pays Etrangers. Avec une Notice des motifs qui ont rendu ces Maisons recommandables*, Paris, 1786 ; *Tablettes royales de Renommée ou de Correspondance et d'indication générales des Principales Manufactures, et Maisons de Commerce, d'épicerie-droguerie, vins, liqueurs, enx-de-vie, & Comestibles, de Paris, & autres Villes du Royaume, et des Pays Etrangers*, Paris, 1786 ; *Tablettes royales de renommée ou de correspondance et d'indication générale des principales fabriques, manufactures, et maisons de commerce de Draperie, Soieries, Toileries & Lainages de Paris, & autres villes du Royaume et des Pays Etrangers*, Paris, 1788.

²¹ Notamment AN, O¹ 716-719.

²² L'enquête demande à être poursuivie, notamment en ce qui concerne les fournisseurs. On songe ici moins au fonds des actes du Secrétariat d'État de la Maison du Roi (où les sondages se sont avérés décevants) qu'au fonds de la Prévôté de l'Hôtel (AN, O¹ 3700-3712), dans lequel Jasmine GHERRAM (*Marchands suivant la cour et fournisseurs à la cour de France. Approche institutionnelle et sociale, XVII^e-XVIII^e siècles*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Dominique Margairaz, Université Paris-I Panthéon Sorbonne, 2007, p. 66-70) a repéré des traces de l'enregistrement de marchands attachés aux différents services de la Maison du Roi. L'enquête pourrait ensuite être élargie au Minutier central des notaires parisiens ainsi qu'aux fonds de faillite conservés aux Archives de la Seine.

²³ Du fait de cette plasticité, malgré le souci de conserver une réelle finesse d'analyse (ce qui nous a amenés à retenir des cas de cumuls de qualités), il a été nécessaire de simplifier le codage de certains cas (sur cette nécessité, voir Claire LEMERCIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, p. 41-47) et de classer notamment les maîtres des pages, de simples domestiques ou des employés du Garde-Meuble avec les officiers de la Maison du Roi. De même, les auteurs pensionnés, sur le cas desquels nous reviendrons dans le dernier chapitre, ont été codés selon les principes et catégories appliqués aux fournisseurs.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

extraordinaire le champ des débours concrètement corrélés à la mise en œuvre de telle ou telle attribution. Ce codage fait alors pleinement entrer dans la culture matérielle propre à cette entité qui participait de l'hôtel royal, de l'hôtel administratif et de l'entreprise théâtrale.

La première variable consiste en un découpage circonstanciel qui se décline ainsi : ritualisation du quotidien, événements réguliers et saisonniers (catégorie dans laquelle figurent notamment les spectacles ordinaires et les voyages de la cour²⁴), cérémonies dynastiques (baptêmes, mariages, funérailles...), événements exceptionnels (bals, divertissements et voyages impromptus), vie des magasins. Elle a été conçue en fonction des structures de la vie aulique – lesquelles jouent des formes de temporalités²⁵ et de gammes d'intensité cérémonielle²⁶. Au-delà d'une interrogation critique du discours d'auto-justification des administrateurs, il s'agit de mettre en évidence le poids du théâtre dans les dépenses des Menus Plaisirs, non pour dénoncer la cour comme lieu d'une frivolité condamnable²⁷, mais pour émanciper définitivement le Versailles festif d'images toutes faites et temporellement limitées – les fêtes des années 1660, le théâtre des Petits Cabinets de madame de Pompadour, le « règne » de Marie-Antoinette à Trianon. L'institution des spectacles « ordinaires » par Louis XIV à compter de l'installation de la cour à Versailles²⁸, leur

²⁴ Les spectacles « ordinaires » de Versailles se tenaient généralement en deux saisons, l'hiver et le printemps : s'ils prennent alors une intensité quasi quotidienne (trois représentations par semaine), ce n'était pas le cas tout au long de l'année. L'intégration des voyages de Fontainebleau et de Compiègne à la catégorie des événements « saisonniers » aurait pu se discuter, étant donné leur moindre systématичé, notamment dans la première moitié du siècle, et parce qu'ils étaient suspendus en cas de guerre, à l'inverse des spectacles de Versailles. Ce sont leur institutionnalisation (dont rendent compte les mémoires administratifs) et la complémentarité de leur fonctionnement avec les représentations données à Versailles ont conduit à l'arbitrage retenu.

²⁵ Frédérique LEFERME-FALGUIÈRES, *Les Courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, chap. 4.

²⁶ Voir *supra* chap. 2 de la thèse.

²⁷ Dans la lignée d'une historiographie se faisant l'écho de la dénonciation des débordements de la vie de cour, de Marie-Antoinette aux thématiques de la « fête impériale » à la fin du XIX^e siècle.

²⁸ Voir par exemple à ce sujet la synthèse de Philippe BEAUSSANT et de Patricia BOUCHENOT-DÉCHIN, *Les Plaisirs de Versailles. Théâtre et Musique*, Paris, Fayard, 1996, p. 61-86.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

maintien²⁹ et même leur développement continu dénotent au contraire une logique inhérente au système de représentation de la monarchie, à sa politique cérémonielle et culturelle³⁰.

Le choix de ce critère de codage avait pour deuxième objectif de mettre en évidence la progressive autonomisation des dépenses de fonctionnement. C'est seulement à partir des années 1760 que « les dépenses des magasins » sont érigées en rubrique comptable³¹ : dès avant, apparaissent cependant des mentions relatives aux frais de surveillance et d'entretien des locaux, ainsi qu'aux débours liés au rangement des effets dans ces locaux. Se dessinent ainsi en filigrane de la structure comptable un lieu et une temporalité qui constituent une déclinaison spécifique des espaces et des rythmes de la vie de cour. En dépit de certaines ambiguïtés, les objets précisément affectés dans le discours et la représentation comptables aux « dépenses des magasins » sont en effet indépendantes des temps forts de la vie aulique³². Frais d'entretien des bâtiments, des outils et des espaces de travail et de conservation, elles s'énoncent elles-mêmes comme des méta-dépenses – annonçant la conceptualisation moderne des dépenses de fonctionnement³³. Elles ne s'en inscrivent pas moins *in fine* dans le travail de production du décor du cérémonial royal, moins parce que la limite séparant les opérations de maintenance des opérations de production est parfois ténue – les opérations de transport et de rangement des « effets du roi » liées à tel spectacle ou tel événement tendront à figurer dans les états relatifs à ce

²⁹ Le cas des représentations lyriques dans le cadre des séjours bellifontains est à ce titre particulièrement frappant.

³⁰ Voir *infra* chap. 10 de la thèse.

³¹ Voir *supra* chap. 4 de la thèse.

³² Certaines dépenses pour les magasins figurent encore dans l'état des « Comédies et concerts » en 1762, ce qui s'explique de deux manières. Les mentions d'interventions et de personnels relatifs à ces locaux sont apparues à l'origine dans l'état des comédies, parce que les magasins ont été dès l'origine principalement voués à la fabrication et au rangement des matériaux et effets nécessaires aux fêtes et aux spectacles (voir *supra* chap. 7). Inversement, ces mentions dans l'état des Comédies de 1762 peuvent témoigner moins d'une confusion que du souci de ne faire justement figurer dans l'état des magasins que les dépenses exclusivement réservés à leur fonctionnement, et donc communes, *in fine*, à l'ensemble des circonstances auliques prises en charge par les Menus.

³³ Dans la comptabilité publique actuelle, la nomenclature budgétaire globalement applicable aux dépenses des ministères distingue notamment les dépenses consacrées aux « moyens » (personnel et fonctionnement) des « dépenses d'intervention » (Michel BOUVIER, Marie-Christine ESCLASSAN, Jean-Pierre LASSALE, *Finances publiques*, Paris, LGDJ, 2002 (6^e éd.), p. 286-290).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

spectacle ou cet événement, de même que l'intensification de l'utilisation des magasins en cas de séjour de la cour pourra figurer dans les états des « voyages » de Compiègne ou de Fontainebleau³⁴ –, que parce que ce lieu de création et de conservation devient lieu d'exhibition, demeurent ainsi partie prenante de l'espace aulique et de la représentation monarchique³⁵.

De même, si les créances assimilées à des traitements fixes et annuels – les « appointements », à commencer par ceux des « personnes attachées aux Menus » – n'ont pas été codées en fonction de ce découpage circonstanciel³⁶, les gratifications l'ont en revanche été dans la mesure où la plupart d'entre elles s'énoncent et se justifient en fonction des rythmes de la vie de cour.

Quant aux deux dernières variables retenues, elles font pénétrer les arcanes de l'économie matérielle que mettaient en marche les principes de gestion de l'administration. L'hôtel royal, l'hôtel administratif et l'entreprise théâtrale que les Menus recèlent conjointement au service de l'animation et de la magnificence du premier illustrent de ce point de vue comment se consolident et s'effacent les frontières entre le « quotidien » et l'exceptionnel, entre l'« ordinaire » et le luxe. Les états de dépenses comme les mémoires des fournisseurs rappellent certes les principes d'appréciation hiérarchique des marchandises, propres à l'économie d'échange de l'Ancien Régime³⁷ et différencient des qualités³⁸ coordonnées à la mobilité de biens similaires sur l'échelle des prix – nous y reviendrons³⁹. Outre l'imprécision de ces indications dans le cadre des données synthétiques des états de dépenses, c'est pour des raisons de fond que les objets recensés ne pouvaient faire l'objet d'un traitement faisant intervenir la qualification « luxe ».

³⁴ Ce qui apparaît tant dans les états des « Comédies et concerts » de 1762 que de 1744.

³⁵ Voir *supra* chap. 7 de la thèse.

³⁶ Ces appointements disparaissent d'ailleurs des états de la dépense extraordinaire pour basculer dans ceux de la dépense ordinaire (qu'il s'agisse de ceux des musiciens ordinaires, puis des « personnes attachées aux Menus »).

³⁷ Pour une synthèse, voir Jean-Yves GRENIER, *L'Économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 63-70 (« Ordre et hiérarchie des marchandises »).

³⁸ « belle qualité », « première qualité »...etc

³⁹ Voir *infra* les exemples des articles de toilette et des peaux fournies pour les manteaux du sacre.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Différentes catégorisations des biens ont pu être conçues à partir du présupposé selon lequel le « luxe » ne se définit pas seulement par la qualité mais s'assimile au superflu. La consommation de l'hôtel aristocratique déclinerait ainsi les « articles de luxe » aux côtés des biens liés à l'alimentation, au vêtement ou à l'habitat⁴⁰. Or dans le cas des Menus Plaisirs, ces articles seraient d'autant plus surreprésentés que le service, s'il prenait en charge certains des besoins fondamentaux de ses employés, ne comptait pas ceux du souverain au cœur de ses attributions – à l'inverse de la Bouche. Comme l'explique clairement Jean-Yves Grenier commentant Savary des Brûlons⁴¹, certains articles de luxe peuvent de plus servir aussi à la satisfaction de besoins fondamentaux : « La hiérarchisation des besoins s'organise autour de trois principes : la subsistance, le luxe, l'ostentation, [...]. Ils introduisent des écarts de motivation à la fois économiques et psychologiques qui induisent de fortes différenciations dans la demande. Il est clair, cependant, que rares sont les biens (s'il en existe) qui ne relèvent que d'un seul de ces registres (ainsi les produits alimentaires de luxe servent aussi à la subsistance et ont un pouvoir d'ostentation). De plus, un même bien recevra une définition différente selon le statut de son acquéreur »⁴². Dans un hôtel royal dédoublé sous forme d'hôtel administratif et d'entreprise théâtrale, tout vise donc tant à la hiérarchisation et à la différenciation qu'à l'ostentation partagée⁴³. L'horizon commun de toute démarche d'*achat* est la personne du roi et sa représentation : tous les biens lui sont en un sens *in fine* destinés. Cette situation amène donc à mettre aussi l'accent sur l'usager dont la figure se distingue ici de celle de l'acquéreur. La diversité des usagers fournis par les Menus Plaisirs – laquelle remonte aux origines médiévales de

⁴⁰ Natacha COQUERY, *L'Hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

⁴¹ Voici la tripartition telle que la formule Savary des Brûlons : « Cette dépendance réciproque des hommes par la variété des denrées qu'ils peuvent se fournir s'étend sur les besoins réels ou sur des besoins d'opinion [...]. L'idée de la commodité n'est dans les hommes qu'une suite de ce premier sentiment, comme le luxe à son tour est une suite de la comparaison des commodités superflues dont jouissent quelques particuliers. Le commerce doit son origine à ces trois sortes de besoins ou de nécessités que les hommes se sont imposés ».

⁴² J.-Y. GRENIER, *L'Économie d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 300.

⁴³ *Ibid.* : « Comme le remarque Jean Poirier, l'une des fonctions majeures du fait économique dans le monde préindustriel est d'être un vecteur de significations hyperéconomiques, d'être porteur de messages sociaux [...] ».

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

l'institution, tient aux nécessités de la libéralité royale et à la constitution d'une cour – s'est en quelque sorte enrichie du feuilletage de ses actions, la gestion administrative de l'internalisation de la production du décor royal complexifiant encore la machinerie logistique et les logiques de consommation. Dès lors, les états de dépenses font en effet visualiser de manière frappante la mobilisation des mêmes types de biens et de métiers pour des usages et des usagers bien différenciés. Au final, le traitement statistique des items comptables devait donc permettre dans un premier temps de mettre au jour quelles fonctions *universelles* étaient remplies par les biens matériels dont les Menus Plaisirs étaient chargés, avant de comprendre, par croisement des variables, en vue de quelles *circonstances* ces fonctions étaient éventuellement transcendées, conférant à des biens de nécessité le statut de biens d'ostentation, en tout cas matériellement traduites sous formes d'achats et d'actions de fabrication visant à mettre ces biens à la disposition d'usagers différents bien qu'unis dans le service domestique du souverain.

C'est pourquoi une quatrième variable a été mise au point – après les types de créances, de créanciers et de circonstances –, afin d'établir une typologie des biens matériels qui ne soit liée de manière rigide ni aux métiers et aux secteurs de production, ni aux usages auliques. Cette démarche visant à tenir les uns et les autres à égale distance ne signifie pas pour autant qu'ils n'aient pas été pris en compte du tout dans le codage : il s'agissait de mettre en valeur les logiques matérielles propres à l'administration, sa manière de réinventer l'universel participant de la création d'un espace économique spécifique, intermédiaire entre le tissu économique urbain et l'économie domestique curiale. Cette variable nous a donc permis de catégoriser les fonctionnalités suivantes⁴⁴ :

- fournir des énergies sous la forme de biens périssables (éclairage, chauffage, alimentation de base) ;
- pourvoir au transport et au déplacement (économie et culture du cheval) ;

⁴⁴ Cette variable a été appliquée à certaines créances codées comme « gratifications » car elles consistaient en contreparties monétaires de frais ou de dons en nature.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

- parer et soigner le corps (vêtement, bijoux, cosmétiques...) ;
- aménager l'espace (architecture d'intérieur et d'extérieur, création de décors, mobilier fixe) ;
- lier le corps à l'espace (il s'agit de ces « objets » qui mettent en relation, articulent humain et non-humain et permettent d'avoir prise sur le monde⁴⁵).

Ce codage, ouvert à l'ensemble des « besoins » – Savary des Bruslons n'évoque-t-il pas de manière parlante aussi bien les besoins « réels » que les besoins « d'opinion » ? –, fait émerger par croisement avec celui des usagers les mutations des logiques de l'économie des Menus Plaisirs. Les principaux usagers identifiés sont en effet légèrement décalés par rapport aux créanciers, la focale se resserrant sur les acteurs de la vie de cour : le souverain ; ses officiers et domestiques ; les membres de la famille royale ; leurs officiers et domestiques ; les artistes, en particulier les musiciens et comédiens ordinaires du roi, attachés à la Musique du Roi ou à l'un des trois théâtres privilégiés ; la « société de cour », c'est-à-dire les courtisans dans leur ensemble, parfois étendue au double espace socio-géographique que constituent « la cour et la ville »⁴⁶ ; les officiers et « employés » des Menus, qualifiés ensuite de « personnes attachées aux Menus ».

Le codage des usagers s'est ainsi avéré aussi indispensable que délicat, dans le sens où l'enjeu résidait moins dans le choix des catégories que dans l'application de celles-ci aux objets de dépenses et aux biens. Deux types d'arbitrages ont finalement été retenus, l'un s'appuyant sur un critère concret, l'autre sur un critère abstrait. Le premier a consisté à mettre en avant le principal manipulateur de l'objet – partant en cela du cas de figure le plus simple, celui du vêtement, où l'usager est évidemment celui qui le revêt, et permettant notamment de trancher les situations

⁴⁵ Sur le traitement sociologique de l'objet et la prise en compte de son rôle dans l'action et dans l'interaction entre l'acteur social et son environnement, voir Bernard CONEIN, Nicolas DODIER et Laurent THÉVENOT, dir., *Les Objets dans l'action. De la maison au laboratoire, Raisons pratiques*, 1993, n° 4 ; sur une application historienne de la conceptualisation de l'objet comme medium entre le corps et l'espace, voir Gianenrico BERNASCONI, *L'Objet portatif : production, consommation, représentations à l'âge préindustriel. Un document matériel entre cultures techniques et usages*, Thèse de doctorat sous la direction de Dominique Margairaz, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne, 2009.

⁴⁶ Dans le cas, rare, de manifestations organisées à Paris ou dans celui de créances concernant les théâtres privilégiés au-delà des seules représentations à la cour.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

ambiguës liées au service personnel du roi et de la famille royale, dans le cadre duquel les règles de la vie de cour multipliait les intermédiaires – serviteurs, courtisans – entre les princes et leurs objets⁴⁷. Le second arbitrage a consisté à respecter la logique de la structure et de l'énonciation comptables et à trancher en fonction de la finalité qu'elles attribuait à des objets de dépenses en les inscrivant dans tel chapitre, en les regroupant dans tel item ou au contraire en les scindant en divers items ou sous-items, modifiant ainsi considérablement la perception de l'administration sur les biens qu'elle faisait fabriquer et circuler.

Un saut logistique et mental sépare par exemple le transport d'un produit fini qu'un fournisseur fait livrer à Versailles, prêt à l'emploi par le souverain, ses courtisans ou ses serviteurs, et qu'il se fait rembourser en l'intégrant à sa facture, du transport par et pour les employés des Menus de matières premières ou de produits semi-finis sur leurs chantiers, sans même considérer les frais d'entretien des voitures et chariots appartenant à l'administration. Or les modes de représentation comptable témoignent de la conscience qu'avaient administrateurs et commis de ces transformations. Dans le premier cas de figure, si le fournisseur a détaillé son mémoire et que le commis tenant les états a respecté ce détail, un enregistrement codé « transport » apparaît dans la base de données, de même que des outils (pinceaux, échelles...) distingués dans des sous-items comptables apparaissent comme des « objets » : peut alors éventuellement apparaître un usager différent de celui auquel la commande était destinée. De plus en plus souvent énumérés sans autres précisions, les frais de transport et d'outillage tendent cependant à s'assimiler aux autres composantes du mémoire – « fournitures et façons », matières premières dont l'usager final est bien celui qui a commandé l'objet fabriqué par le fournisseur. Quant aux deux déclinaisons du second cas de figure, la première option logistique et comptable conduit à faire systématiquement apparaître les déplacements d'objets dans la logistique de l'organisation de telle cérémonie ou spectacle et donc le recours par les administrateurs aux magasins ; le second fait par surcroît

⁴⁷ Ce qu'a souligné Frédérique Leferme-Falguières à propos du sacre s'applique aussi aux usages quotidiens de la vie de cour (*Les Courtisans*, *op. cit.*, p. 55-62).

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

systématiquement apparaître « les personnes attachées aux Menus » comme des usagers, puisque ce sont eux-mêmes, à travers leur relation aux moyens de transport, plus que les objets transportés et l'usage de ces derniers, qui sont mis en dans l'énonciation comptable, ce que parachève la constitution et le perfectionnement du chapitre des « dépenses des magasins ».

Le jeu sur les sous-items extraits des mémoires des fournisseurs puis sur la création des « dépenses des magasins » amène ainsi à visualiser les médiations matérielles et humaines entre le roi et les objets ou les décors que l'on créait pour lui⁴⁸. Le développement de l'achat de matières premières ou de produits semi-finis (étoffes, planches, ferblanterie) nous a amenés à repérer en complément les « consommations intermédiaires », c'est-à-dire destinées à être transformées dans les magasins tout en étant énoncées dans le cadre comptable en fonction de tel ou tel événement ou objet. Bien que certains biens aient dû être codés en fonction d'un horizon lointain, ainsi des achats de matières premières à transformer ou des transports d'objets, sous peine de disparaître du traitement statistique, le codage « usager » permet tout de même de suggérer l'« en-deçà » des consommations de cour. Ainsi des fleurs artificielles destinées aux costumes de scène ont les « comédiens » pour *usagers* principaux, mais font l'objet d'une *consommation intermédiaire* dans les magasins des Menus où elles ont été fixées aux pièces principales du vêtement, tandis qu'elles servent au plaisir visuel du souverain et des courtisans dans le cadre des *événements saisonniers* que sont les représentations du théâtre de cour.

Plusieurs motifs nous ont finalement convaincus de renoncer à mettre en chantier une analyse factorielle de correspondances⁴⁹. La première et principale raison tient à la source elle-même et à l'hétérogénéité des modalités de désignation des objets de dépenses correspondant aux différents enregistrements de la base de données. On trouve en effet aussi bien des mentions peu évocatrices, comme « pour fournitures et façons de sa profession », que des énumérations dont

⁴⁸ Par exemple, pour l'exercice 1744, l'enregistrement de l'achat de matières premières (planches notamment), codé en fonction de l'usage qu'en feront le roi et ses courtisans, côtoie l'enregistrement du transport de bancs tirés des magasins des Menus Plaisirs (dont les « usagers » seront les travailleurs attachés à cet espace).

⁴⁹ C. LEMERCIER et C. ZALC, *Méthodes..., op. cit.*, chap. 5 de la thèse.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

les éléments sont diversement détaillés quant au type de bien (produit fini, semi-fini ou matériau), sa quantité et sa qualité. Or une analyse factorielle de correspondances n'est viable que si toutes les variables sont renseignées pour chacune des lignes d'enregistrement, ce que notre source rendait impossible.

La seconde raison tient au type de traitement retenu : ce sont finalement seulement cinq variables qui ont été appliquées à l'ensemble de la base de données afin d'en dégager un traitement global, l'objectif étant d'articuler ici les acteurs, les types de dépenses et de biens dans toute leur diversité afin de rendre compte des évolutions d'un système. Or une analyse factorielle ne prend sens qu'au-delà d'un certain nombre de variables, au moins une dizaine⁵⁰. La troisième raison tient enfin aux résultats du croisement des variables deux à deux. À la lecture des tableaux croisés dynamiques⁵¹, le constat s'impose en effet, en dépit d'une réelle diversité des acteurs et des biens, d'ailleurs constamment rappelée dans le discours des administrateurs⁵², du caractère massif des phénomènes observés et de leur évolution – or, une analyse factorielle est généralement commandée par la difficulté à mettre en relation des résultats dispersés en vue de leur interprétation.

Les axes directeurs de ce chapitre ont en revanche pu être dégagés à partir de la synthèse opérée dans les tableaux croisés dynamiques – dont les données ci-dessous, relatives à l'évolution absolue et à l'évolution relative (en fonction des postes déterminés par les variables que nous venons de présenter) de la dépense ordonnée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre puis par le Bureau des dépenses de la Maison du Roi, constituent la toile de fond. Ils démontrent en effet la réduction de la part des dépenses pour le service *personnel* du roi et de la famille royale,

⁵⁰ C. LEMERCIER et C. ZALC, *Méthodes...*, *op. cit.*, p. 59.

⁵¹ Voir en annexe (n° 41 à 66) ces résultats présentés sous la forme de « tableaux croisés dynamiques » : ceux-ci ont constitué la base des analyses de ce chapitre tout au long duquel ils seront commentés. On en propose ici des extraits sous forme de tableaux et surtout de traductions graphiques simplifiées. Ces dernières visant à donner des ordres de grandeur de la ventilation de la dépense, en termes relatifs, n'y ont pas été pris en compte les éléments indéterminés au titre de certaines variables ; de même, des éléments ont pu être regroupés pour des raisons d'interprétation et de lisibilité).

⁵² Voir *supra* chap. 2 et 4.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

l'importance originelle puis l'explosion des dépenses pour les spectacles ordinaires de la cour, et en parallèle deux phénomènes majeurs en termes d'administration du cérémonial, d'une part, le développement des dépenses liées aux magasins – par la consolidation des dépenses d'investissement en dépenses de fonctionnement – et, d'autre part, la transformation des priorités en termes de construction matérielle de l'environnement – le vêtement cède le terrain à un aménagement global de l'espace. Les résultats tirés des tableaux croisés dynamiques peuvent encore être affinés grâce à l'utilisation des filtres permettant de restreindre l'application des interrogations aux massifs les plus importants. Les dépenses consacrées aux transports ou, plus précisément encore, aux dépenses consacrées aux costumes des comédiens, représentées tout au long de la période ont constitué des cas d'étude significatifs. Quant aux costumes de scène, il a ainsi été possible de calculer l'évolution de la part des remboursements faits directement aux comédiens, à des administrateurs et des paiements faits à divers types de fournisseurs, mettant en évidence la transformation radicale de l'économie des Menus Plaisirs.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

Évolution globale du montant de la dépense ordonnée par le Premier Gentilhomme de la Chambre puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, rapportée à la valeur du marc d'or

Ce tableau permet de juger d'emblée de l'évolution globale de la dépense et de disposer de repères à l'échelle du siècle : même après correction, afin de tenir compte des mutations monétaires intervenues à la fin du XVII^e siècle, puis de la stabilisation de la livre à partir de 1726, l'envolée de la dépense – ramenée au marc d'or – demeure considérable au XVIII^e siècle, et plus encore à partir des années 1740. S'il faut aussi garder en mémoire l'inflation, la hausse des prix des biens manufacturés, sans comparaison avec celle du prix des blés, demeure en revanche très mesurée⁵³.

Année	Total en livres tournois	Equivalence en marcs d'or ⁵⁴
1698 (d'après notre saisie)	69 329 livres tournois	137
1712 AN, O ¹ 2842 (table des matières hors pagination)	138 708 livres tournois (Argenterie : 52 070 lt + Menus Plaisirs : 81 038 lt)	196
1727 (AN, O ¹ 2852)	135 560 livres	183
1741 (AN, O ¹ 2985, dossier n° 4) ⁵⁵	358 628 livres tournois	484

⁵³ Voir Ernest LABROUSSE, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1933. L'inflation pour les biens manufacturés est de l'ordre de 20 % ; si elle peut aller jusqu'à 40 %, ce n'est que dans des cas exceptionnels.

⁵⁴ D'après Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1993 [1923], p. 384. Sous Louis XIV, vers 1693, le marc d'or vaut 507 lt 10 s., vers 1709, 600 lt ; à partir de 1726, il vaut 740 lt 9 s. 4 d.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

1744 (d'après notre saisie)	473 110 livres tournois	639
1753 (AN, O ¹ 2934, f° 15 r°) ⁵⁶	1 100 790 livres tournois	1487
1758 (AN, O ¹ 2866)	829 070 livres tournois	1120
1762 (d'après notre saisie)	1 752 669 livres	2368
1767 (AN, O ¹ 2891)	1 368 051 livres tournois	1848
1771 (mariage comte de Provence) (AN, O ¹ 2895)	2 417 371 livres tournois	3266
1782 (AN, O ¹ 1433 ^{bis}) ⁵⁷	1 060 311 livres tournois	1433
1786 (d'après notre saisie)	2 615 920 livres tournois	3535

⁵⁵ Événements et chapitres notables : pompe funèbre de la reine de Sardaigne, « Comédies et concerts » ; il n'y a en revanche aucun « voyage » de la cour.

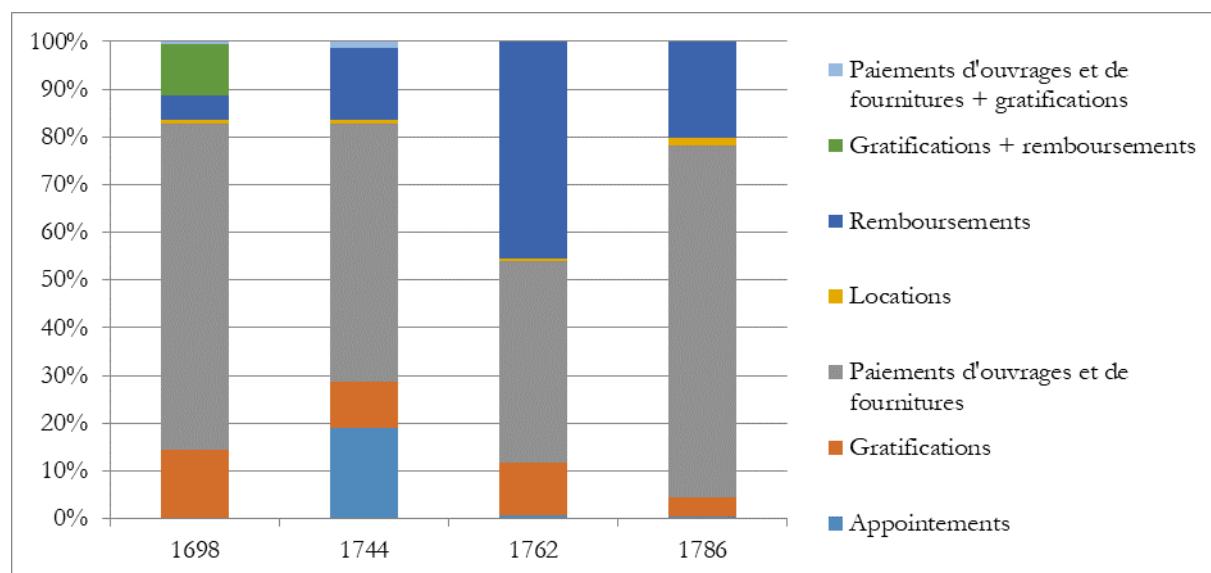
⁵⁶ Événements et chapitres notables : « Concerts à Compiègne », « Voyage de Fontainebleau », Musique de la Chambre.

⁵⁷ Il n'y eut pas cette année-là de voyage à Fontainebleau en raison de la guerre d'Indépendance américaine.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).

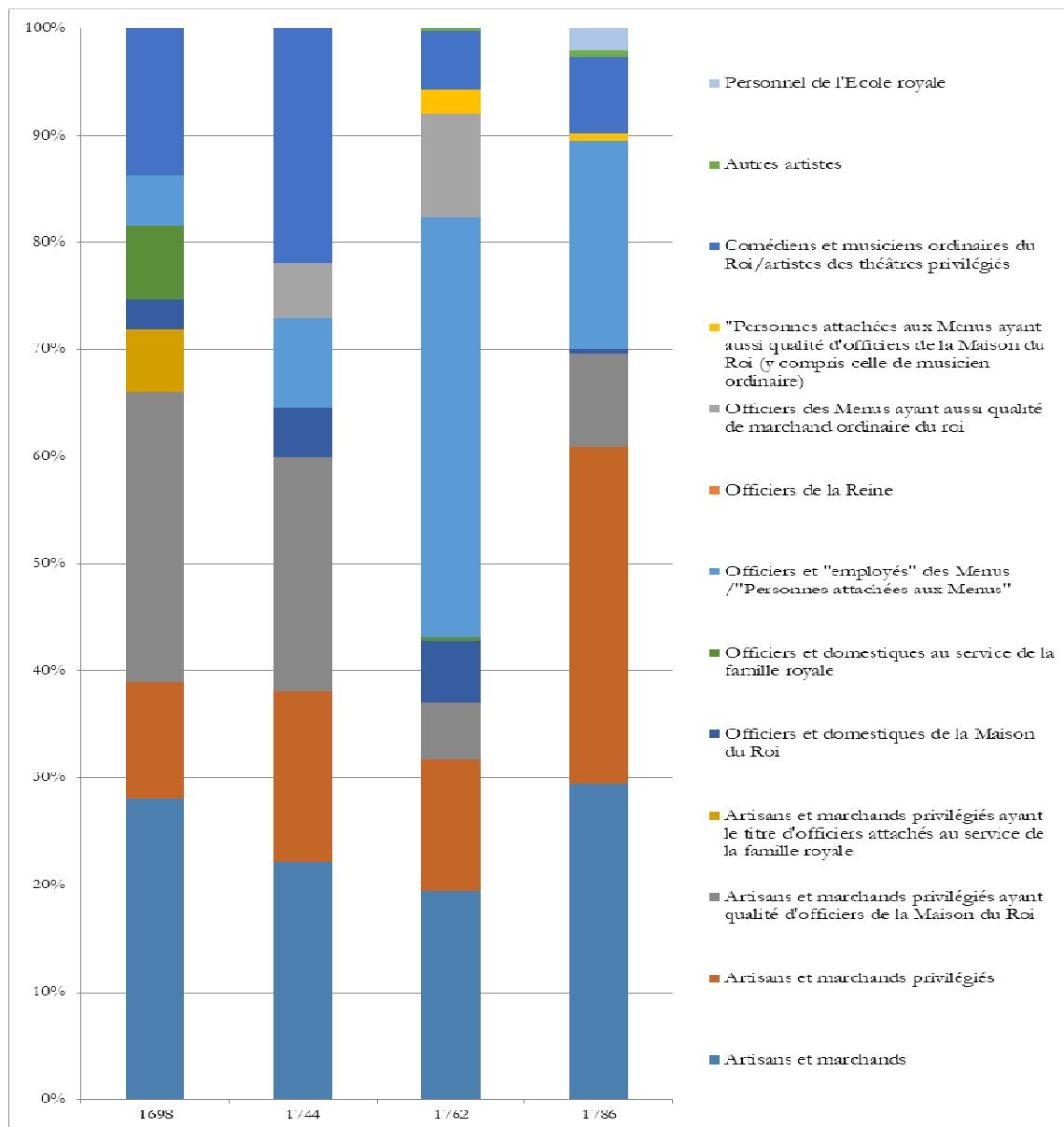
Évolution générale au XVIII^e siècle de la part relative des différents postes de dépenses déterminés en fonction des critères appliqués pour le traitement de la base de données



Répartition de la dépense ordonnancée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre, puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, en fonction des types de créances.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

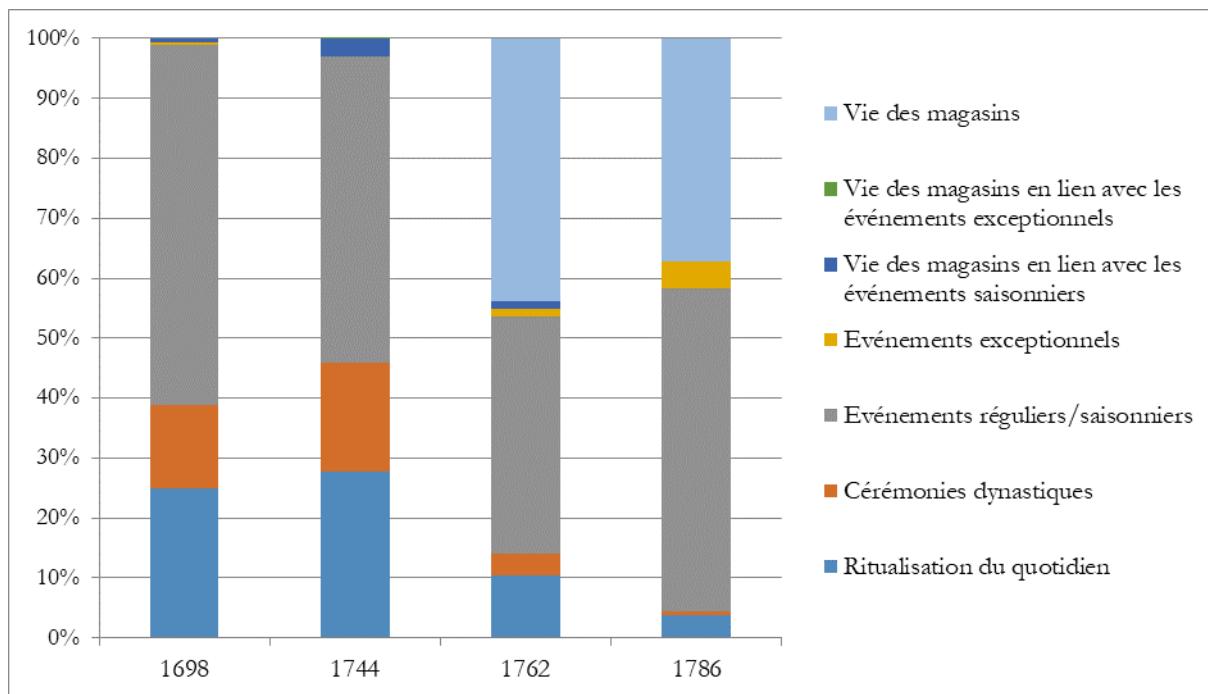
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 1. – Répartition de la dépense ordonnancée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre, puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, en fonction des types de créanciers.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

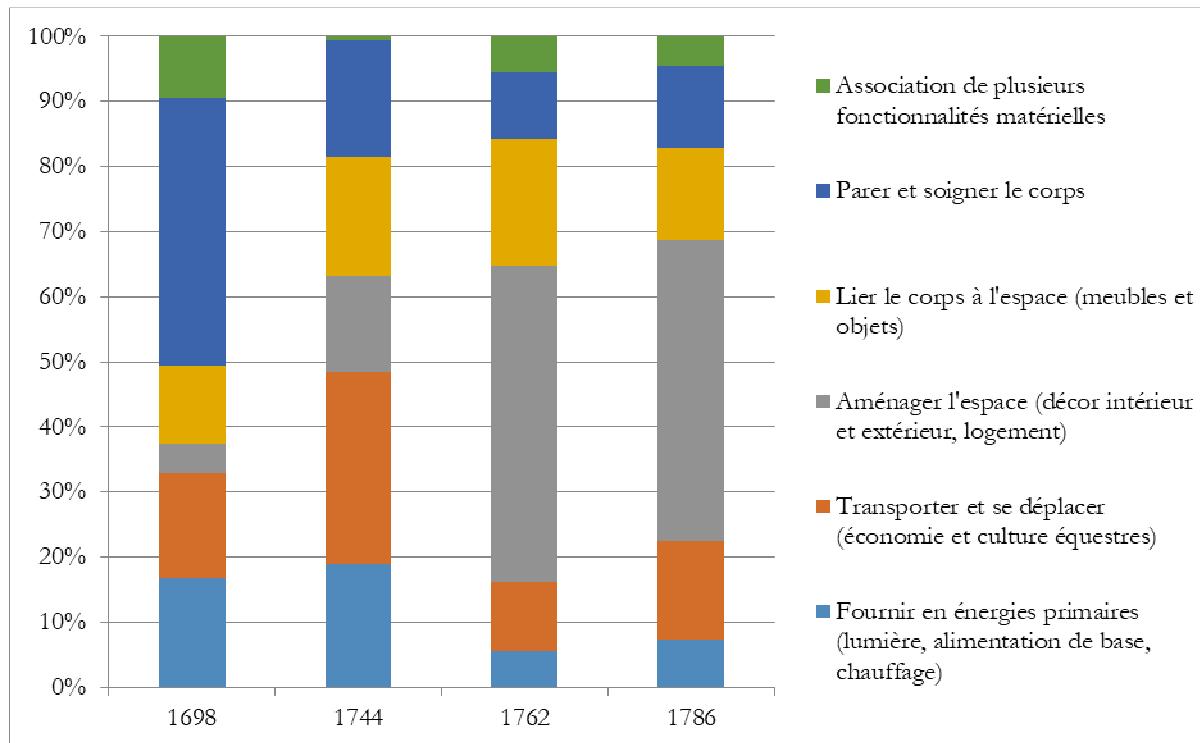
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 2. – Ventilation de la dépense ordonnancée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre, puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, en fonction des types de circonstances.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

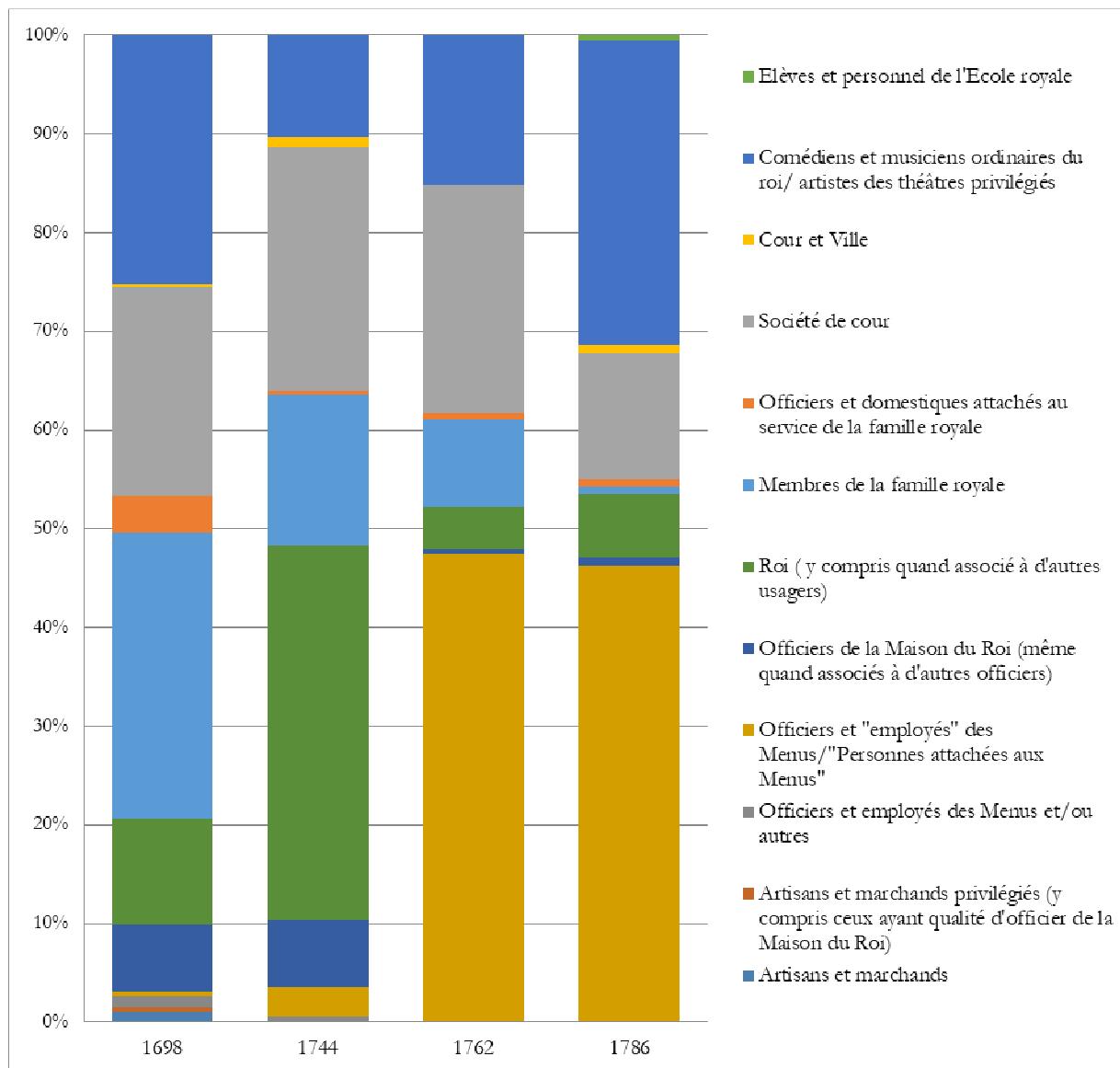
Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 3. – Ventilation de la dépense ordonnancée par les Premiers Gentilshommes de la Chambre, puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, en fonction des fonctionnalités matérielles.

Texte mis en ligne au sein du corpus électronique « Administrer les Menus Plaisirs du roi » par Pauline Lemaigre-Gaffier, maîtresse de conférences à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, corpus venant en annexe de son ouvrage *Administrer les Menus Plaisirs du Roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières* (Champ Vallon, 2016).

Ce texte est issu du chapitre 9 de la thèse de doctorat de l'auteur (université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011).



doc. 4. – Répartition de la dépense ordonnancée par les Premiers Gentilshomme de la Chambre, puis par le Bureau général des dépenses de la Maison du Roi, en fonction des usagers des biens matériels.